

BERNAY Escaliers de France : les plaintes se multiplient, la justice ouvre une enquête

Le procureur de la République annonce qu'une procédure est ouverte après le dépôt de plus de 30 plaintes pour abus de confiance contre l'entreprise Escaliers de France à Bernay. Des clients ont perdu des sommes considérables.

À l'entrée du parc d'activités de la Semaille à Bernay, le panneau signalétique qui conduit les visiteurs jusqu'à l'entreprise Escaliers de France est toujours en place. Mais il n'y a plus signe de vie au numéro 144. La grille est entravée par une chaîne, les locaux apparaissent déserts, même l'enseigne a été décrochée de la façade. Seul un nom figure encore sur la boîte aux lettres.

La société, placée en liquidation judiciaire depuis octobre 2023 par le tribunal de commerce de Bernay, et son gérant Yvon Moutardier font l'objet d'une trentaine de plaintes pour abus de confiance déposées auprès du procureur d'Évreux, dans le cadre d'une action de groupe, en janvier 2024. Hélène Barbot, domiciliée près de Conches-en-Ouche, a pris la tête de ce collectif avec Marc Dufoumantelle, un habitant de Saint-Cloud.

« Le groupe s'est constitué assez spontanément par le biais de la messagerie WhatsApp, raconte-t-elle. Ce sont des gens furax, des clients qui ont perdu beaucoup d'argent. Certains sont en dépression, ils n'ont plus les moyens de faire appel à un autre artisan. À une certaine période, j'avais jusqu'à trois ou quatre coups de téléphone par jour. »

Mode opératoire

Hélène Barbot peut témoigner de sa propre histoire. En juillet 2022, installée depuis quelques mois dans sa nouvelle propriété normande, elle envisage avec son mari des travaux de rénovation et se met en quête d'un fabricant d'escaliers. « J'ai appelé M. Moutardier, il était très bien référencé avec un beau catalogue, c'était très tentant », se remémore-t-elle. Rendez-vous est donné en mars 2023, après la fin du chantier d'isolation.

Un devis d'environ 10 000 € est signé, dont 40 % payés



L'entreprise Escaliers de France était située dans le parc d'activités de la Semaille à Bernay.

d'emblée. Mais le chef d'entreprise devient difficilement joignable, il passe en coup de vent et envoie deux employés pour ouvrir une trémie. « Un travail de sagouin, lâche Hélène Barbot. Ils ont abîmé le parquet et m'ont dit qu'ils n'étaient pas habilités pour faire les réparations. » Les démêlés s'enchaînent pour la retraitée qui éprouve la plus grande peine à obtenir une garantie décennale de la société Escaliers de France. « J'ai fini par demander une rupture du contrat avec remboursement et j'ai alors reçu une attestation, mais avec une adresse en région parisienne qui n'était plus valable depuis plusieurs années. Tout était fait pour noyer le poisson. »

En échangeant avec les autres plaignants, dont beaucoup sont situés en Île-de-France, Hélène Barbot a pu décortiquer le mode opératoire utilisé par le gérant de l'entreprise, qui sait user d'une approche commerciale poussée. « Son fief, c'est la Normandie, et il met en avant son ancrage

territorial, explique-t-elle. Il dit qu'il est issu du milieu du bâtiment, comme son père. Il a un côté bonhomme, il sait donner confiance et il utilise la fibre amicale. » Des acomptes sont versés par les clients, parfois jusqu'à 95 % du montant du devis, puis les appels, les mails, les SMS restent très souvent sans réponse. Et la plupart du temps, « les escaliers ne sont pas livrés », ajoute-t-elle.

Recours à des sous-traitants

Et contrairement à l'argumentaire servi au moment des démarchages, l'entreprise Escaliers de France ne fabrique pas elle-même les ouvrages. Un des témoins interrogés par notre journal, qui était désespérément en attente d'une date de pose, raconte sa surprise d'avoir découvert lors d'une visite impromptue en septembre 2023 qu'aucun escalier n'était entreposé sur le site de Bernay...

Selon nos informations, la société fondée par Yvon Moutardier ne comptait qu'une

secrétaire et deux poseurs. Elle avait recours à des sous-traitants en France, qui eux-mêmes éprouvaient les pires difficultés à être rémunérés pour leur travail, comme en atteste l'avocat Vincent Mesnilidrey, qui en a défendu plusieurs. C'est un autre volet de ce dossier aux multiples facettes.

« La plupart des plaintes que nous avons déposées concernent des commandes passées après avril 2022, date à laquelle l'entreprise Escaliers de France a été déclarée en cessation de paiement », affirme Hélène Barbot. Parmi les clients lésés, « il y a de tout, des têtes pensantes qui n'ont rien vu venir, comme des gens issus d'une même famille qui en sont venus à se fâcher parce que l'un avait recommandé à l'autre cette entreprise ». Le total des acomptes représenterait plus de 240 000 €.

Une enquête ouverte

Certains dossiers ont déjà été jugés par les tribunaux et la société Escaliers de France

condamnée. Mais avec la liquidation judiciaire, la retraitée le sait bien, « les particuliers ne sont pas prioritaires ». « J'ai fait une croix sur mon argent », reconnaît-elle.

Aujourd'hui, si elle se bat, « c'est pour faire en sorte que M. Moutardier arrête ses agissements ». Âgé de 66 ans, l'ancien charpentier couvreur a connu un parcours professionnel tumultueux. Sa précédente affaire, nommée France Escaliers, s'était déjà conclue par une liquidation en 2013, après une faillite personnelle et une interdiction de gérer pendant dix ans prononcées en novembre 2000.

« Il semble qu'il y a une espèce d'aura autour de lui. Nous ne comprenons pas comment il a pu continuer aussi longtemps », s'exprime Hélène Barbot, qui ces dernières semaines a alerté tous azimuts les médias, la préfecture de l'Eure, des élus aussi. Elle a pu compter sur le soutien de l'édile de Conches-en-Ouche, Jérôme Pasco, qui a relayé sur Facebook un appel aux éventuelles victimes

des déboires de la société. « Il est essentiel de porter cette affaire en justice », écrit-il.

En se regroupant dans une action collective, les clients veulent convaincre le ministère public de mener des investigations et de donner une dimension pénale à ce dossier qui ne saurait se résoudre à un simple litige commercial. Contacté par l'*Éveil Normand*, le procureur de la République d'Évreux confirme qu'une procédure est ouverte par son parquet.

« Des plaintes sont également en cours de traitement par le parquet de Paris, où se trouvait le siège social principal de l'entreprise, et des échanges ont lieu entre nos deux parquets afin d'envisager un regroupement des plaintes », répond Rémi Coutin. Une enquête de police judiciaire est d'ores et déjà déclenchée à ce stade, affirme-t-il.

« Où est passé l'argent ? »

Peut-être les plaignants obtiendront-ils la réponse à une question sur toutes les lèvres ou presque : « Qu'est devenu l'argent ? »

Yvon Moutardier, que nous avons sollicité vendredi 2 février, a coupé court à la conversation. « Tout est faux », lâche le sexagénaire, avant de nous renvoyer vers celle qu'il désigne comme son avocate, Me Urielle Sébire, qui ne nous a pas rappelés malgré nos différentes tentatives pour la joindre.

Hélène Barbot n'en est pas à son premier combat. De son expérience, elle a tiré une détermination sans faille. « J'aimerais bien passer une retraite tranquille, ce n'est pas le cas pour l'instant. Mais il ne faut pas lâcher », répète celle qui a acquis une conviction : la trentaine de plaintes déposées ne représentent que la face émergée de l'iceberg Escaliers de France.

● Anthony Bonnet

Pourquoi une avocate a alerté le liquidateur

Inscrite au barreau de Paris, Domitille Brevet est avocate en procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire). Elle défend l'un des créanciers en litige avec Escaliers de France. Et une requête, signée de sa main, était prête à être envoyée vendredi 16 février : elle souhaite être désignée contrôleur de la procédure ouverte à Évreux.

« Cela permet d'avoir accès à plus d'informations, développe-t-elle. Et le contrôleur, dans l'hypothèse où le liqui-

dateur et/ou le procureur ne diligenterait pas d'action en responsabilité contre le dirigeant, peut se substituer et agir en sanctions, c'est-à-dire que je peux assigner M. Moutardier en interdiction de gérer, qui peut aller jusqu'à quinze ans, et/ou en paiement du passif qu'il a contribué à créer. »

L'interdiction de gérance, « on a de grandes chances d'y parvenir, pense Domitille Brevet. Pour le comblement du passif sur ses deniers per-

sonnels, encore faut-il qu'il soit solvable, et ce n'est pas du tout certain qu'il le soit. »

L'avocate espère qu'une véritable enquête sera menée « par le liquidateur et/ou le procureur » afin d'identifier d'autres potentiels responsables. « Je pense que M. Moutardier n'est pas tout seul et il faut démontrer que des complices l'ont aidé à réaliser cette escroquerie », répond Me Brevet. « Si on arrive à le prouver, on peut faire condamner le dirigeant de droit, mais aussi

le ou les dirigeants de fait », ajoute-t-elle.

Plusieurs appels reçus ces dernières semaines ont interpellé l'avocate. Yvon Moutardier continuerait-il d'agir depuis le placement en liquidation de son entreprise en octobre 2023 ? « Il démarque d'anciens clients d'Escaliers de France, au nom d'une autre société, ce qui est interdit par la procédure collective et interdit pénalmente », abonde-t-elle. De tels agissements pourraient s'apparenter à un « détournement de

clientèle ».

Le 5 février, Domitille Brevet a alerté le liquidateur, déjà intervenu à la mi-janvier par Hélène Barbot. « M. Moutardier a recontacté, depuis le début de cette année, des gens qui n'avaient versé que 40 % d'acomptes au moment des commandes et promet de poser les escaliers contre paiement du solde de la facture, embraye la retraitée à la tête du collectif de plaignants, en s'appuyant sur des cas concrets qui lui ont été rapportés. Il dit

qu'il travaille en tant que commercial pour une autre entreprise ».

Celle-ci est basée à Ombrière-d'Anjou, dans le Maine-et-Loire. Aucun repère d'Escaliers de France n'a été désigné et le liquidateur a demandé à plusieurs reprises à la société en question de cesser toute démarche commerciale à l'égard des clients concernés. Contacté, l'un des responsables de cet établissement a refusé catégoriquement de répondre à nos questions.

● A.B.

VINCENT MESNILDREY « Un système frauduleux bien organisé »

Vincent Mesnildrey a défendu des particuliers, mais aussi des professionnels en litige avec l'entreprise Escaliers de France. Si des condamnations ont été obtenues au tribunal de commerce, il regrette qu'une plainte au pénal ait été classée sans suite.

Posé sur le bureau de Vincent Mesnildrey, le dossier consacré à Escaliers de France est épais. L'avocat, installé boulevard Dubus à Bernay, enquête depuis plusieurs années sur les méthodes utilisées par cette société. En avril 2021, l'homme de loi a déposé une plainte auprès du procureur de la République d'Évreux au nom de deux professionnels, concepteurs d'escaliers, qui réclamaient le paiement de leurs factures.

« Un carnet de commandes bien rempli »

« M. Moutardier se disait fabricant d'escaliers sur mesure, mais il ne fabriquait rien lui-même, il n'avait aucun outil de production, et il avait recours à des sous-traitants, explique Vincent Mesnildrey. Il se rendait sur des foires commerciales et il démarchait des entreprises. »

Pour les deux citées dans la plainte, « Yvon Moutardier était un client important, car il arrivait avec un carnet de commandes bien rempli ». Les ouvrages étaient exécutés, puis livrés chez les particuliers. Et les problèmes commençaient. « Sous des prétextes fallacieux, la société Escaliers de France refusait de payer, en prétextant de nombreuses imperfections et des réclamations des clients », détaille l'avocat.

Les fabricants, après avoir investi en matériel, ou en personnel, afin de faire face aux

demandes, se sont retrouvés plongés dans des difficultés financières. « La société Escaliers de France avait pourtant en trésorerie de quoi régler ces acomptes sur la fabrication puisqu'elle percevait, à chaque commande signée d'un de ses clients, un acompte de 35 %, puis un second de 60 % à la livraison de l'escalier, représentant donc 95 % de la facture, sans avoir déboursé un centime », éclaire Me Mesnildrey.

La société Escaliers de France détenait donc 95 % du montant de l'escalier dans sa trésorerie pendant que « le fabricant n'avait, lui, reçu aucun acompte et ne recevait ensuite aucun paiement, Escaliers de France prétendant que la pose était défectueuse pour des défauts mineurs et bloquant 100 % de la facture », poursuit Vincent Mesnildrey. Et quand un sous-traitant décidait d'arrêter les frais, « M. Moutardier allait en chercher un autre, sans avoir payé le précédent ».

La plainte au pénal classée sans suite

Quatre cas ont été portés à la connaissance de l'avocat. Parmi ces fournisseurs basés en Bretagne, dans l'Aisne ou dans les Hauts-de-France, trois ont assigné Escaliers de France devant le tribunal de commerce de Bernay, lassés des promesses non tenues. « Pour deux d'entre eux, il y a eu jugement de condamnation, pour un autre, c'est

encore en cours et le quatrième a dû déposer le bilan », expose l'avocat. Les sommes en jeu pour les plaignants ne sont pas minces : 18 700 €, 25 200 €, 40 800 €, 52 000 €, 60 300 €... « Si on a obtenu la condamnation d'Escaliers de France, c'est bien que les malfaçons évoquées par M. Moutardier n'existaient pas », souffle Vincent Mesnildrey.

Mais sur le plan pénal, la plainte déposée par l'avocat a été classée sans suite par le parquet d'Évreux en juin 2023. « Nous n'en avons pas été avisés, ce qui n'est pas normal, révèle-t-il. Ils se sont contentés de prendre la déposition de M. Moutardier et le ministère public a considéré que c'était une affaire commerciale, qui ne relevait pas du pénal. »

L'ancien bâtonnier regrette que le mécanisme mis au jour n'ait pas été pris en compte. D'autant que les contentieux ne concernent pas seulement des professionnels, mais aussi des particuliers. « J'en ai défendu plusieurs qui ont obtenu gain de cause », précise Vincent Mesnildrey, en dénonçant « un système frauduleux bien organisé » dont l'objectif était d'engranger des profits en donnant une apparence de solvabilité à l'entreprise et en finançant des relations commerciales nouvelles avec, d'un côté, le travail non rémunéré des partenaires, et de l'autre les acomptes payés par des clients pour des commandes non honorées.



Vincent Mesnildrey à Bernay jeudi 15 février.

France Escaliers, puis Escaliers de France

L'avocat a retracé le parcours d'Yvon Moutardier. Dans les années 1990, il exerçait une activité de charpentier couvreur en son nom propre à Ferrières-Saint-Hilaire, avant d'être placé en redressement judiciaire. « Le tribunal de commerce de Pont-Audemer a prononcé la clôture de cette procédure collective le 24 novembre 2000 pour insuffisance d'actifs et a prononcé dans le même temps la faillite personnelle de Monsieur Moutardier pour une durée de dix ans, c'était le maximum », insiste Vincent Mesnildrey.

L'interdiction de gérer n'a pas empêché dans les années 2000 la création de la société France Escaliers. « Il avait trouvé un gérant de paille, en l'occurrence sa compagne à l'époque », signale l'homme de

loi. Et si l'établissement principal était situé dans l'Eure, à Grand-Camp, le siège social était lui enregistré avenue des Champs-Élysées à Paris.

Cette entreprise a été placée en redressement judiciaire le 31 mai 2010, puis en liquidation trois ans plus tard, le 4 avril 2013, une procédure close pour insuffisance d'actifs en 2018.

Le 2 avril 2013, la précédente affaire à peine liquidée, mais libéré de son interdiction de gérer, Yvon Moutardier a inscrit au registre du commerce de Paris une nouvelle entité, dénommée Escaliers de France. Mais c'est bien à Bernay qu'étaient situés l'entrepôt et les salariés. À la fin de l'année 2020, l'entrepreneur a transféré le siège de l'avenue de Wagram à la rue Anatole de la Forge, toujours dans le 17^e arrondissement de Paris.

« Il a du bagout »

« C'est moi qui l'ai fait pla-

cer en liquidation judiciaire en octobre 2023. Car il continuait à vendre des escaliers qu'il ne fabriquait pas et qu'il ne payait pas », indique Vincent Mesnildrey, à propos d'un homme capable de se défendre seul à la barre du tribunal « en promettant de redresser son entreprise ». « Il a du bagout et un très bon relationnel », constate-t-il.

Les fournisseurs et les particuliers peuvent-ils espérer obtenir réparation ? « Ils ne vont pas récupérer d'argent, car il y a une situation d'insolvabilité. La seule façon d'obtenir quelque chose, c'est de faire condamner M. Moutardier, pense l'avocat. Il faut que la procédure commerciale soit étendue à sa personne ou que le parquet engage des poursuites contre lui. »

● Anthony Bonnet

→ Les services de l'Etat ont transmis les plaintes à l'autorité judiciaire

Contacté par notre journal, le service communication de la préfecture de l'Eure fait savoir ce lundi 19 février que « la Direction départementale de la protection des populations de l'Eure (DDPP 27) a été destinataire des plaintes des consommateurs lésés par l'entreprise Escaliers de France. Ces plaintes ont fait l'objet des

mesures d'investigations nécessaires à la caractérisation des infractions pouvant être relevées par la DDPP27. Compte tenu des constatations effectuées, la DDPP27 a transmis les éléments recueillis à l'autorité judiciaire de façon à ce que les suites adaptées soient engagées par l'autorité compétente ».



Et vous ?
qu'attendez-vous pour passer
à l'actu près de chez vous ?

actu.fr | l'Éveil
Normand



SERGE LE BOULANGER FABRIQUE DES ESCALIERS DANS LES CÔTES-D'ARMOR

Un fournisseur raconte les épreuves traversées

Serge Le Boulanger pourrait parler pendant des heures de son histoire. Ce « truc de fou » qu'il a vécu. Le gérant de Metogal-Metellarie, à Lamballe-Armor (Côte-d'Armor), a commencé à collaborer avec l'entreprise Escaliers de France en 2017. Il fait partie des sous-traitants sur lesquels Yvon Moutardier s'appuyait pour honorer les commandes de ses clients.

Au départ, les relations étaient bonnes, « il me faisait passer pour son contremaitre quand je l'accompagnais chez des particuliers pour prendre des cotes et je ne disais rien », admet Serge Le Boulanger. « Les grosses difficultés ont commencé en juillet 2019, même si c'était déjà compliqué de se faire payer auparavant, confie-t-il. Cela marchait au chantage permanent. Il fallait que je fasse un nouvel escalier pour me faire payer le précédent. »

Le patron de Metogal évoque un système redoutablement efficace, les commandes s'accumulent très vite, les promesses de chiffre d'affaires sont alléchantes. Des investissements sont engagés pour agrandir les

locaux. « On embauche du personnel, on se structure. »

Les encours sont montés jusqu'à 220 000 €, mais l'argent n'entrait plus en caisse. « Quand vous avez le comptable qui vous tombe dessus, quand votre épouse vous alerte, à un moment il faut prendre la décision de perdre cette somme, lâche Serge Le Boulanger. On n'était pas payé. On a tout arrêté, on s'est retrouvé avec cinq ou six escaliers sur le dos qu'on n'a jamais posés. »

« Il m'a déclaré la guerre »

L'épreuve est redoutable tant sur le plan financier que psychologique. « Yvon Moutardier me sommait de poser les escaliers sous astreinte. Il m'a déclaré la guerre. J'ai reçu jusqu'à 17 recommandés par jour », s'émeut Serge Le Boulanger, qui doit aussi se rendre à plusieurs reprises à Paris afin de participer à des expertises. Car l'entreprise Escaliers de France s'était retournée contre lui, arguant de malfaçons pour ne pas payer les chantiers précédemment réalisés. « On n'a jamais eu de soucis à ce



Un des escaliers fabriqués par l'entreprise Metogal pour des commandes passées auprès de France Escaliers. DR

niveau. Il a pu y avoir besoin de services après-vente, mais quand c'était le cas, on allait chez les clients concernés et c'était réglé », assure Serge Le Boulanger.

Représenté par Maître Vincent Mesnildrey, le dirigeant a assigné et fait condamner à deux reprises Escaliers de France par le tribunal de commerce de Bernay, en février et septembre 2020. Il

indique avoir perçu 50 000 € sur les 180 000 € attendus. Soutient aussi avoir reçu « des menaces de mort » par téléphone, mais n'a pas déposé plainte. « Je me suis fait un point d'honneur à me battre contre ce mec-là », lance-t-il à l'adresse d'Yvon Moutardier.

Après avoir stoppé les marchés avec Escaliers de France, Serge Le Boulanger garde en mémoire un échange avec un confrère sollicité par la même entreprise. « Il venait d'être démarché, je l'ai prévenu, mais il ne m'a pas cru, m'a dit que c'était moi qui n'avais pas été bon... Et quelque temps plus tard, il m'a rappelé pour me dire que j'avais raison et qu'il s'était fait avoir, lui aussi. »

Un passage sur RTL

Le patron de Metogal-Metellarie, au fait de soucis similaires rencontrés par d'autres collègues, estime la dette d'Escaliers de France envers les professionnels à près d'un million d'euros. « C'est phénoménal, observe-t-il. Nous sommes installés depuis dix-neuf ans, nous sommes solides et nous avons pu nous relever. Mais ce n'est

pas le cas de tout le monde. »

En 2019, Serge Le Boulanger avait pris la parole sur RTL, dans l'émission de Julien Courbet, « Ça peut vous arriver ». Il a conservé l'enregistrement, que nous avons pu écouter. Un client d'Escaliers de France se plaignait de n'avoir toujours pas réceptionné ses deux escaliers, en dépit du versement de 7 000 euros d'acomptes. Les avocats, autour du célèbre animateur, s'étonnaient à l'époque que cette société, en grande difficulté financière, puisse continuer de signer des contrats, sans payer ses fournisseurs et sans livrer les commandes. Ils parlaient d'abus de confiance et conseillaient de se tourner vers la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Yvon Moutardier, dont le nom avait été prononcé par Julien Courbet, avait refusé de s'exprimer à l'antenne. « Il n'y a pas eu de suite à cette émission », regrette Serge Le Boulanger. Et l'activité d'Escaliers de France a perduré pendant encore plusieurs années.

● Anthony Bonnet

DG8
CAMPING-CAR

AUTO
CAMPING-CAR
SERVICE

RETROUVEZ NOS VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASION :

- CAMPING-CARS
- VANS & FOURGONS AMÉNAGÉS



+ d'infos ici

21 > 25
FEV 2024

Parc expo
LISIEUX



Expo Camping-Car
à Lisieux



09 69 39 69 73 | expo-camping-cars-lisieux.fr

ELISABETH MARCK « J'ai du mal à m'en remettre »

Elisabeth Marck a l'impression d'avoir vu « un hypnotiseur ». Un homme d'une soixantaine d'années à l'allure simple, souriant, au discours rassurant, « un peu vieille France ». « Il représentait tout ce qui pouvait inspirer confiance. Il était impossible de se douter de ce qui allait se passer », se souvient-elle.

Cette habitante des Clayes-sous-Bois (Yvelines) a rencontré Yvon Moutardier en août 2022. La société Escaliers de France était déjà en cessation de paiement, ce qu'elle ignorait. Et son interlocuteur a fait comme si de rien n'était, prêt à répondre à ses demandes. « Nous cherchions un fabricant qui fasse du sur-mesure, ce qui n'est pas simple à trouver, pour aménager ensuite nos combles. Et la publicité sur internet nous avait convaincus », raconte Elisabeth Marck.

Une commande de deux escaliers est passée et un devis signé en septembre 2022. Un premier chèque d'acompte de 8 000 € est versé. « Cela nous semblait un peu excessif, mais M. Moutardier nous a dit que cela s'expliquait par l'inflation des prix des matériaux », relate la mère de famille, qui avec son mari donne un deu-

xième acompte en février 2023 à l'entrepreneur, revenu prendre des mesures dans la maison. « Il a encaissé les chèques alors qu'il nous avait promis de le faire plus tard. Il a dit que c'était la faute de sa secrétaire qui s'était trompée. À ce moment-là, on ne se doute toujours de rien, il était joignable facilement », témoigne Elisabeth Marck.

Plus de 26 000 € perdus

Une fois la trémie réalisée par un autre artisan, tout était prêt pour poser les escaliers. Mais à partir de mai 2023, « il devient impossible de prendre un rendez-vous. Nous avons relancé M. Moutardier plusieurs fois, il est revenu prendre des cotes en juin, mais il n'y a pas eu de suite ».

La famille s'inquiète, décale ses vacances estivales d'une semaine dans l'attente des travaux avec l'objectif qu'ils soient réalisés avant la rentrée de septembre pour aménager les chambres des enfants à l'étage. Faute de réponses aux appels ou aux courriels, à l'automne, « je l'ai prévenu que j'allais le mettre en demeure d'exécuter le chantier, sous peine de demander le rembourse-

ment des fonds, et j'ai envoyé un courriel, poursuit Elisabeth Marck. Et là, il a donné des nouvelles en disant qu'il avait des problèmes, que sa femme était malade et sa secrétaire absente... »

Jamais les escaliers ne seront installés. Et les clients découvrent avec stupeur en octobre 2023, via un prestataire, que l'entreprise est placée en liquidation judiciaire.

Au total, la famille a perdu 26 275 €. Une somme considérable, le fruit d'années d'économies. Et des projets personnels qui se retrouvent entravés.

« Je m'en veux »

Au-delà de l'argent, il y a « l'aspect moral », cette sensation d'avoir été trompée sciemment. Elisabeth Marck confie avoir du mal à s'en remettre. « Quand je pense que j'ai accueilli M. Moutardier chez moi, je lui ai offert le café, présenté mes enfants... Je m'en veux, je me dis que j'aurais dû mieux vérifier, il faut que j'arrive à admettre que la fautive, ce n'est pas moi. C'est très difficile de se dire que tout était orchestré, qu'il savait parfaitement que rien n'aboutirait quand il a pris notre commande. »

L'habitante des Clayes-sous-Bois a déposé plainte le 8 novembre 2023 au commissariat de Plaisir pour abus de confiance contre Yvon Moutardier. Et elle s'est associée à l'action collective engagée auprès du parquet d'Évreux. « Même si on a fait le deuil de notre argent, on aimerait avoir des explications », souligne-t-elle, persuadée d'une « grosse faille dans le système ». « Comment a-t-il pu continuer son activité en toute impunité et encaisser de l'argent alors qu'il était en cessation de paiement ?, demande Elisabeth Marck. Il faudrait que les consommateurs soient davantage protégés. »

Pour accéder aux combles, d'où l'air s'échappe, la famille a installé une échelle. Une solution précaire et provisoire, en attendant que les escaliers désirés soient posés par une autre société. Désormais sur ses gardes, Elisabeth Marck reconnaît avoir été « très cash » d'emblée lors du premier contact avec le nouvel artisan : « Nous avons dit que nous n'avions plus confiance après ce que nous avions vécu ». Il n'est pas question pour elle de revivre les mêmes tourments.



La montée est abrupte et périlleuse dans la maison d'Elisabeth Marck, comme peut en témoigner son mari. DR

• Anthony Bonnet

EDWIN ROUBANOVITCH

« J'ai accordé ma confiance et je le regrette »

Contrairement à beaucoup de victimes, Edwin Roubanovitch a bien reçu son escalier. Mais l'équipement est en kit, sans aucune utilité. Cet habitant de Saint-Brice-sous-Forêt (Val-d'Oise) a fait appel à la société Escaliers de France pour relier le premier étage de sa maison au grenier.

Lorsque le chantier a débuté au mois de juin 2022, « une équipe est venue, ils ont cassé une partie du plafond et ils ont vu que mon grenier était constitué de poutres en métal et pas en bois, raconte-t-il. Ils ne s'y attendaient pas, ils ne savaient pas faire ».

Au bout d'une demi-journée, les travaux sont stoppés et ils ne reprendront jamais. Edwin Roubanovitch avait déjà versé deux acomptes. « Et M. Moutardier est venu chercher le troisième. Je lui ai fait confiance, il m'a dit qu'il allait trouver un métallier », poursuit notre interlocuteur, qui a versé un peu de la somme prévue dans le devis.

Le chef d'entreprise ne donnant plus signe de vie, Edwin Roubanovitch sollicite un concili-



Edwin Roubanovitch est assis devant l'escalier en bois livré en morceaux par l'entreprise Escaliers de France, mais jamais monté. DR

lateur de justice afin de trouver une solution, en vain. « Vu qu'il ne réagissait toujours pas, j'ai transmis toutes les pièces justificatives à un avocat et j'ai intenté une action au tribunal d'instance de Pontoise », révèle-t-il. La société Escaliers

de France a été condamnée en décembre 2023 à lui payer 9 080 €, plus 2 000 € à titre de dommages et intérêts. « Mais elle a été placée en liquidation judiciaire, et je l'ai dans l'os », soupire-t-il.

Ce conférencier au musée de

la musique de Paris ne peut pas aménager son grenier, toujours inaccessible. L'escalier escamotable a été retiré par la société au moment des travaux et la partie du plancher démontée n'a pas été remise en état. « Je reproche à M. Moutardier



Comme pour d'autres clients, c'est avec une échelle qu'il doit accéder à son grenier. DR

de m'avoir soutiré 95 % du montant de la commande et de n'en avoir honoré que 30 %, précise-t-il. Il a accepté le chantier sans vérifier qu'il était en mesure de le réaliser. Et je lui reproche de m'avoir fait croire qu'il allait trouver

une solution. »

Edwin Roubanovitch avait accordé sa confiance, il le regrette. « J'étais novice dans les travaux, malheureusement », dit-il avec dépit.

• Anthony Bonnet

LAETITIA DEBOSSÉ « On sait qu'on ne reverra pas notre argent »

En juillet 2022, Laetitia Debosse était dans une situation d'urgence. L'artisan choisi quelques mois plus tôt pour concevoir un escalier dans sa nouvelle demeure venait de la laisser tomber. Et l'emménagement était prévu en fin d'année. C'est à ce moment-là qu'Yvon Moutardier entre en scène.

« Un gentil monsieur »

Le dirigeant d'Escaliers de France lui promet de la sortir de la panade. « Il s'est montré très compréhensif et il nous a fait signer un devis qui nous semblait cohérent », raconte cette habitante de Montlignon (Val-d'Oise). Un acompte de 9300 euros est versé, 40 % du montant total de la commande comprenant deux escaliers monumentaux et des garde-corps. « Il nous fallait vraiment une société spécialisée et M. Moutardier nous a assuré qu'il représentait la troisième génération d'Escaliers de France, il maîtrisait bien son sujet », se souvient Laetitia Debosse, comptable de profession, qui témoigne aussi au nom de son compagnon. « Ce gentil monsieur », comme elle le perçoit alors, son catalogue sous le bras, lui inspire confiance. « On avait regardé les avis sur Internet, on n'a pas vu de procédure en cours

et on n'avait rien trouvé qui aurait pu nous alerter, malgré nos recherches. »

À l'automne 2022, coup de téléphone : après être venu prendre des cotes, Yvon Moutardier fait savoir que la fabrication a démarré. Et qu'il est nécessaire de régler 95 % du devis. Le couple accepte, mais s'inquiète au bout des 8 semaines contractuelles de ne rien voir venir. La famille s'installe dans sa nouvelle maison, sans les escaliers. Pas simple quand trois chambres et deux salles de bain se trouvent aux étages. « On a emménagé avec une échelle, ce qui a engendré un surcoût. »

À la suite de multiples relances, et une mise en demeure, le dirigeant finit par répondre en janvier 2023. « Il nous dit que les escaliers sont prêts, qu'ils n'ont plus qu'à être posés, mais que son fils a eu un accident », se rappelle Laetitia Debosse. Un bref espoir, puis de nouveau le silence, pendant des semaines. Le couple engage des démarches auprès de son assistance juridique et une médiation est organisée le 11 mai 2023. Yvon Moutardier y participe par téléphone. « Il nous a réaffirmé que les escaliers étaient prêts, mais qu'il y aurait du retard, car les garde-corps ne correspondraient pas à nos attentes.

Il a promis de revenir vers nous dans les plus brefs délais pour une date d'installation », relate Laetitia Debosse. Mais l'entrepreneur ne rappelle pas.

Abandon de chantier

« La société Escaliers de France peut voir sa responsabilité engagée pour abandon de chantier, qui se caractérise par une interruption injustifiée et une durée anormalement longue des travaux. De plus, l'entreprise ne fournit pas de réels motifs à l'interruption du chantier », tranche un rapport d'expertise signé en juin 2023. Le mois suivant, c'est au tour d'un huissier de constater la même situation.

Le 25 octobre 2023, Laetitia Debosse dépose plainte contre Escaliers de France auprès du commissariat de police d'Erment, tandis que son avocat porte l'affaire devant le tribunal judiciaire de Pontoise, qui rend son jugement le 10 novembre. La société est condamnée à rembourser la somme de 22 086 €, correspondant aux acomptes encaissés, et à payer 11 550 € au titre des dommages et intérêts. « On a fait enregistrer notre créance auprès du liquidateur, mais on sait qu'on ne reverra pas notre argent, car l'entreprise n'est pas solvable », déplore la



Laetitia Debosse avait besoin de deux escaliers sur mesure afin de desservir les étages. DR

mère de famille.

L'accès aux étages continue de se faire grâce à des échelles. La situation est dangereuse, au

point qu'un matelas a été placé au sol en cas de chute. Laetitia Debosse ne peut s'empêcher d'avoir peur en voyant son

fils rejoindre chaque jour sa chambre par ce moyen fragile.

● Anthony Bonnet

COLINE PLOQUIN « On porte plainte parce qu'on ne veut pas que d'autres personnes se fassent avoir »

Coline Ploquin avait besoin d'un escalier « un peu compliqué », selon ses propres mots, pour aménager sa résidence récemment acquise à Giverny. Yvon Moutardier, rencontré à l'été 2022, lui semble être l'artisan idéal, capable d'exaucer ses vœux avec un équipement sur mesure, après la signature du devis et le paiement d'un premier acompte.

« Il affirme qu'il va nous envoyer les plans et qu'on verserait la deuxième partie », raconte la jeune femme. Les plans n'étaient pas bons, et toujours pas validés, c'était vraiment laborieux, mais il est revenu vers nous en disant qu'il fallait se dépêcher de payer et que l'escalier était en cours de construction dans son atelier. »

L'entrepreneur répond de moins en moins au téléphone. Coline Ploquin se résout à payer presque la totalité de la somme en octobre 2023 lorsqu'une date de pose est enfin annoncée, soit environ 8000 euros. « Juste avant de découvrir que la société Escaliers de France était en liquidation judiciaire », regrette-t-elle. Et la commande

ne sera jamais livrée.

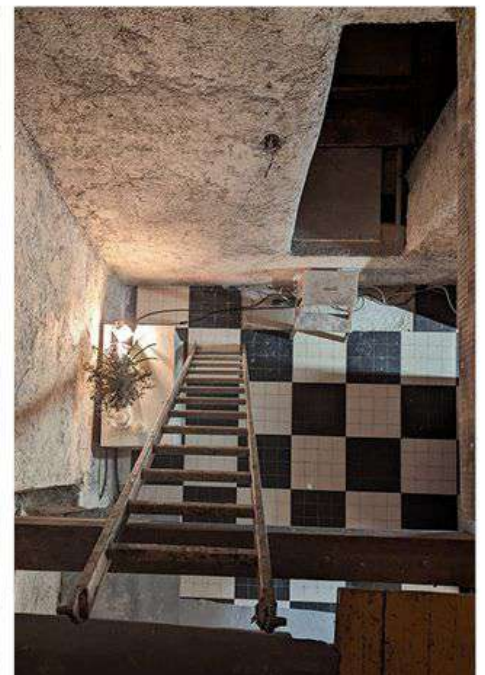
En effectuant des recherches sur internet, Coline Ploquin s'est rendu compte qu'elle était loin d'être la seule cliente aux prises avec ces désagréments. Elle a joint sa plainte à toutes celles qui ont été collectées par Hélène Barbot en vue de l'action de groupe mise en œuvre auprès du parquet d'Evreux. « On sait qu'il n'y a pas d'espoir de revoir notre argent, mais on ne veut pas que d'autres personnes se fassent avoir », commente-t-elle. Dans la maison, des travaux sont à l'arrêt, ils étaient conditionnés par la pose de l'escalier.

À la place, c'est une échelle qui a dû être déployée. « Voilà le résultat d'heures passées au téléphone et en direct avec M. Moutardier à régler les moindres détails, à apprendre le vocabulaire adapté, à se renseigner, à dessiner, à vérifier et revérifier que tout sera bien comme on le souhaite... » Il faut recommencer le travail à zéro et, surtout, retrouver des capacités de financement. « C'est long et décourageant », conclut Coline Ploquin.

● Anthony Bonnet



« Voilà le résultat d'heures passées au téléphone et en direct avec M. Moutardier », regrette Coline Ploquin. DR



Les travaux dans la maison de Giverny ont dû être stoppés. Ils étaient conditionnés à la pose de l'escalier. DR